

Historique des études, rapports et décisions traitant du rechargement en sable de la Baie de Wissant

1. 2003 le rapport PLAGE (Plan Littoral d'Action pour le Gestion de l'Erosion) et le diagnostic préliminaire de reconstruction de la digue de 1998 citent les phénomènes d'abaissement du niveau de l'estran. (info : rapport d'expertise DORP).
2. CETMEF -2004 Etude de faisabilité pour la protection de la Baie de Wissant contre l'érosion marine. Approche qualitative du fonctionnement hydro sédimentaire de la Baie et son application pour la définition de solutions :
 - « Laisser faire conduirait à une poursuite des processus actuels d'érosion et à une mise en péril des ouvrages de front de mer ».
 - « Cette étude préconise de recourir à un ré-ensablement massif du centre de la Baie afin de protéger les zones urbanisées et de requalifier globalement ce site à haute valeur touristique et paysagère ».
2. Mai 2004 Résultat de l'étude commandée par la CCT2C Maître d'ouvrage pour le projet
« Etude de la faisabilité pour la baie de Wissant contre l'érosion marine ».
 - en page 4 dans le « contexte local l'abaissement de l'estran dont les conséquences possibles sont la perte de plage et la déstabilisation de l'ouvrage de défense par affouillement.... »
 - en page 7 : « recherche de solution : Etude d'impact du rechargement de la plage proposé dans le cadre du Schéma de conservation et de gestion du trait de côte (C.E.T.E.) »
3. 26 juillet 2004 (Rapport d'expertise DORP, page 48)
La Sous-préfecture de Boulogne demande au SMBC et au SMCO une étude de prise ne charge de la maîtrise d'œuvre d'une étude de faisabilité des travaux permettant de réduire l'abaissement de l'estran.
4. 2006 Rapport SOGREAH phase 1 Le contexte
Suite au point précédent, le SMCO mène cette étude (en 3 phases) avec le parrainage du Préfet de Région et de la Communauté de Communes des 2 Caps.
 - page 10 : « l'ensemble de cette zone est fortement érodé, et le très bas niveau de l'estran devant le perré constitue une menace pour la pérennité de l'ouvrage »
 - page 30 : « Ces ouvrages sont également le siège de fortes agitations (ressac) en cas d'atteinte par les vagues qui ont pour effet d'accentuer le processus d'érosion au pied de l'ouvrage, et généralement génératrices d'affouillement en périodes de tempête ».
5. 2006 Rapport SOGREAH phase 2 Le rechargement en sable
 - Sur un linéaire de 2.500 mètres,
 - Berme de 30 M à la cote 8.55 CM,
 - Soit un volume à cette époque de 306.000 m3.
6. 2006 Rapport SOGREAH phase 3
 - Description et évaluation de trois scénarii pour choix du dispositif de maintien de l'ensablement.
7. 2008 EUCC France
Colloque de Wissant « le littoral : dire / subir / agir » :
 - page 9 chapitre 3.2 « la méthode douce... »
8. 2009 Rapport de l'expert DORP page 34, suite à destruction partielle du perré :
« Il est retenu que la ruine de la digue provient :
 - Du désensablement de la plage (phénomène prépondérant),
 - De l'existence d'un gradient hydraulique de contournement... »
9. 2011 Préfet du Pas-de-Calais (La Voix du Nord, le 21 avril)
 - « Wissant n'a sans doute pas les moyens financiers ni les capacités humaines pour refaire son perré »,
 - « Wissant doit s'adresser à sa communauté de communes ».
10. 2012 Lancement du programme municipal de reconstruction du perré et disponibilité du sable de Calais Port 2015.
 - Page 21 du document « définition du programme » on peut lire que « Les travaux de reconstruction de la digue devront être réalisés avant cette échéance (2016) afin de préserver la sécurité des biens et des personnes et rétablir l'aspect touristique de la digue promenade ».

Nos commentaires :

Le rapport « SOGREAH » n'aurait donc servi à rien ?

Y a-t'il réellement urgence ?

Le planning de reconstruction ne peut-il s'ajuster sur la disponibilité du sable de Calais (ou d'autre origine) ?